

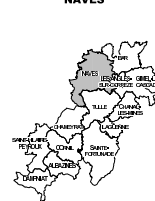


D.D.E. 19

Direction départementale de l'Équipement de la Corrèze

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION (P.P.R.I.) DE LA CORRÈZE AMONT

CARTE RÉGLEMENTAIRE NAVES

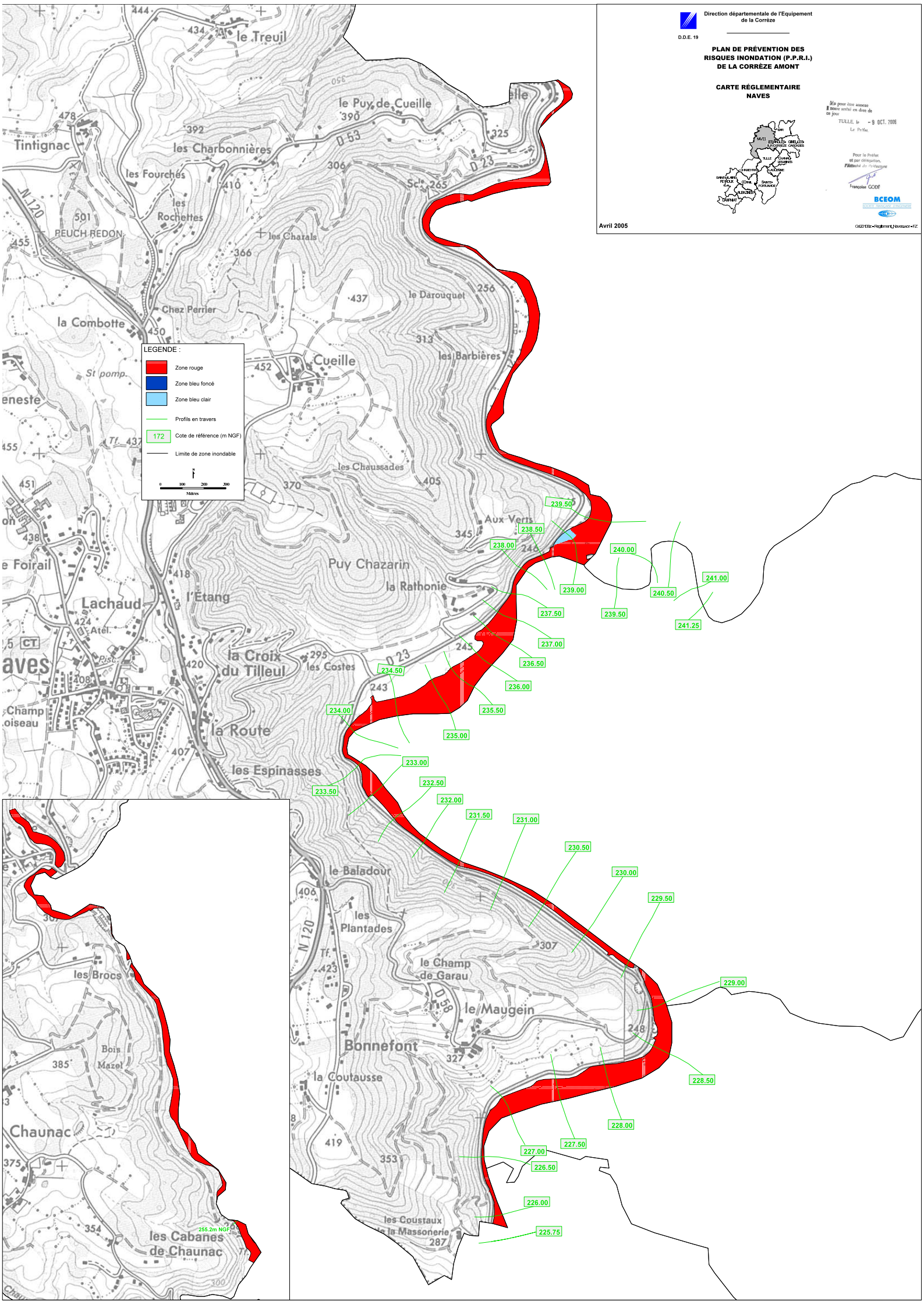


Mise pour être annexée à l'arrêté préfectoral en date de ce jour
TULLE le 09 OCT. 2005
Le Préfet

Pour le Préfet
en par délégation,
l'Architecte de l'Équipement
Frederic COFF



Avril 2005



LEGENDE :

- Zone rouge
- Zone bleu foncé
- Zone bleu clair
- Profils en travers
- Cote de référence (m NGF)
- Limite de zone inondable

0 100 200 300
Mètres

